

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Rapport de principe sur la présentation et le plan de financement de l'étude de faisabilité "Provence fluviale".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude de faisabilité relative au projet « Provence fluviale »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter le soutien financier :
 - * de l'Etat via le Fonds National pour l'Aménagement du Territoire,
 - * de la Compagnie Nationale du Rhône,
 - * de Voies Navigables de France,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat et de financement annexées au rapport.

La recette sera imputée au chapitre 70 du budget départemental pour un montant de 68 000 € maximum.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**